



**Conseil
Municipal**

**Du
09/11/2015**

Réuni à la Mairie de
Villeparois
à 20 heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le **28/10/2015**

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **11**

Président de séance
**Le Maire,
Bruno MICHEL**

Secrétaire de séance
**Michel
BOURGEOIS**

**DELIBERATION N°
28**

**DOSSIER
REFERENCE**

Déposée le /
/ 2015
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le : /
/ 2015
A la porte de la Mairie

Annexes :

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE**

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE QUINZE, Le 9 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: Mesdames BOHN Christelle, VINCENT Marie-Thérèse, WAII Mariam, Messieurs BAUGEY Florimond, ROYER André, MICHEL Bruno, MILLOT Pierre-Edouard, DUARTE-SERRA Jean, BOURGEOIS Michel

**ETAIENT EXCUSEES OU
ABSENTES** :

BAGUET Nathalie
POUGET Jean-Pierre

Pouvoir donné à :

Marie-Thérèse VINCENT
Bruno MICHEL

Création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;
Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
Vu le budget communal ;
Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe afin d'assurer les missions d'entretiens et de réparation dans la commune de Villeparois.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide la création, à compter du 01/12/2015, d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps non complet à hauteur de 20 heures 00 minute hebdomadaires (soit 20/35^{ème} d'un temps plein), étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- autorise Le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Les membres du Conseil,

Le Maire,



Bruno MICHEL